DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
MAIRIE d'ANSOUIS
84240
Tél. : 04 90 09 83 79
Fax : 04 90 09 96 12
mairie@ansouis.fr

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 13 avril 2023 Procès-Verbal

****

Etaient présents : Géraud de Sabran-Pontevès, Rossoline Adrian, Gilles Pons, Claudine Amourdedieu-Ollier, Mickaël Cavalier, Mylène Garcin, Juliet Schlunke, Christian Gros, Thierry Florès, Martine Clément.
Excusés : Denis Verkin (pouvoir à Claudine Amourdedieu-Ollier), Christian Sola (pouvoir à Rossoline Adrian), Maria Isabel Marincola, Sophie Allemand.
Secrétaire : Rossoline Adrian.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2023

Monsieur le Maire lit le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal et demande à l'assemblée de se prononcer sur son approbation.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

II. URBANISME : Autorisations d'occupation du sol

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la précédente réunion :

Demandeur	Adresse	Type de dossier	Type de travaux	Décision	Date
CHANOURDIE Michel	260, Chemin du Long Bosquet	Déclaration préalable	Panneaux photovoltaïques	Favorable	30/03/2023
AUDIBERT Michel	2645, R D 56	Déclaration préalable	Panneaux photovoltaïques	Favorable	30/03/2023
OFFRAY Gérard	86, Rue du Vieux Moulin	Déclaration préalable	Réfection mur de clôture	Favorable	03/04/2023
SCI ADONIS	83, Bd des Platanes	Permis de construire + AT	Aménagement d'un local commercial au RDC d'un bâtiment existant	Favorable	04/04/2023
COOPER Sarah	252, Chemin du Vieux Moulin	Permis de construire	Piscine	Favorable	06/04/2023

III. FINANCES : Approbation du compte de gestion

Monsieur le Maire, invite le Conseil Municipal à voter le compte de gestion relatif à l'exercice 2022, présenté par Madame la Trésorière de Pertuis, faisant apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement :
Solde d'exécution de l'exercice 2022 : -278 227,34 €
Excédent d'investissement cumulé au 31.12.2021 : 244 335,83 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 : - 33 891,51 €

Section de fonctionnement :
Solde d'exécution de l'exercice 2022 : 70 244,42 €
Excédent de clôture au 31.12.2021 : 468 614,89 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 538 859,31 €

D'où un résultat global des deux sections de : 504 967,80 €

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

IV. FINANCES : Vote du compte administratif

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Amourdedieu-Ollier Claudine, Adjointe au Maire, invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif relatif à l'exercice 2022, dressé par Monsieur le Maire, faisant apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement :

Solde d'exécution de l'exercice 2022 : -278 227,34 €
Excédent d'investissement cumulé au 31.12.2021 : 244 335,83 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 : - 33 891,51 €

Section de fonctionnement :

Solde d'exécution de l'exercice 2022 : 70 244,42 €
Excédent de clôture au 31.12.2021 : 468 614.89 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 538 859,31 €

D'où un résultat global des deux sections de : 504 967,80 €

Madame Amourdedieu-ollier Claudine demande au Conseil de se prononcer.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

V. FINANCES : Délibération d'affectation des résultats

Le conseil municipal vient d'adopter le compte administratif qui fait apparaitre les données suivantes.

Reports :

Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : -33 891,51 €
Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : 538 859,31 €

Solde d'exécution :

Solde d'exécution de la section d'investissement : -278 227,34 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement : 70 244,42 €

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 725 544,00€
En recettes pour un montant de : 577 962,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à -181 473,51 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation à inscrire au budget 2023 :

Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au compte 1068 en recettes : 181 473,51 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté à inscrire au compte 002 en recettes : 357 385,80 €

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VI. FINANCES : Vote du budget primitif

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023, qui se résume comme suit :

	Dépenses	*Recettes*
Section de fonctionnement	*1 443 460,18 €*	*1 443 460,18 €*
Section d'investissement	*1 617 975,84 €*	*1 617 975,84 €*
TOTAL	***3 061 436,02 €***	***3 061 436,02 €***

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présentation du budget primitif de l'exercice 2023 et précise que la commission des finances du 31 mars 2023 a émis un avis favorable sur ce projet.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VII. FINANCES : Vote du taux des taxes

Monsieur le Maire demande, comme chaque année, en fonction des prévisions budgétaires, à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les taux des taxes communales du foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe d'habitaiton, lors du vote du budget primitif, sachant que les produits attendus en appliquant les taux en vigueur sont respectivement de :

	Taux en vigueur	*Produit fiscal attendu*
Taxe sur le foncier bâti	*32,11 %*	*570 595 €*
Taxe sur le foncier non bâti	*40,88 %*	*57 968 €*
Taxe d'habitation	*13,69 %*	*87 371 €*

Monsieur le Maire propose, cette année encore, de ne pas augmenter le taux des taxes communales et demande au conseil de se prononcer.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VIII. URBANISME : Soumission à déclaration préalable des divisions foncières dans les zones agricoles (A) et naturelles (N) du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Il est proposé de soumettre à déclaration préalable les divisions foncières sur l'ensemble des zones classées naturelles et agricoles du PLU de la commune. Ce dispositif vise à contrarier le morcellement des espaces agricoles et naturels au profit d'installations et occupations illégales à vocation non agricoles et lutter contre l'urbanisation sauvage. Le dépôt d'une déclaration préalable permettrait à la commune d'encadrer les divisions si celles-ci, par leurs importances, le nombre de lots ou les travaux qu'elles impliquent, sont de nature à compromettre gravement le caractère naturel des espaces, la qualité des paysages ou le maintien des équilibres biologiques.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

IX. Communauté de communes COTELUB : Modification des statuts

Par délibération du 15 mars 2023, le conseil communautaire de COTELUB a approuvé ses nouveaux statuts. Ils ont été notifiés à la commune le 22 mars 2023 ; le conseil municipal dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer.
La modification proposée concerne la compétence de COTELUB en matière de développement économique. COTELUB souhaite se doter de nouvelles compétences facultatives pour amplifier son action dans le domaine économique au travers :

- *du soutien aux acteurs culturels participant au rayonnement touristique du territoire,*
- *de la création, la gestion et le soutien aux tiers lieux.*

Décision : Approuvé à l'unanimité.

DECISION DU MAIRE

23.02 : Attribution du marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques de la commune

QUESTIONS DIVERSES

Formation des élus

Le centre de formation Campus des Territoires informe les élus qu'il met à leur disposition une personne pour les aider à créer leur identité numérique en vue de s'inscrire à la formation « Comprendre le rôle et le statut de l'élu ».

Rappel de la règlementation sur les pistes de Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI)

Monsieur le Maire fait un rappel de la règlementation qui s'applique sur les pistes DFCI. Le texte suivant a été publié sur l'application Panneau Pocket et sur le site de la commune.

> *« Petit rappel de la règlementation en vigueur sur les collines d'Ansouis et Villelaure, comme d'ailleurs : les pistes contre les feux de forêts sont interdites à la circulation !*
> *La forêt est un milieu naturel dont il faut préserver la tranquillité et la richesse biologique. C'est pourquoi les véhicules motorisés sont interdits à la circulation sur les routes forestières.*
> *Grâce à cela, vous permettez de limiter la pollution en forêt, y compris sonore, vous préservez la faune, les risques d'érosion des sols ainsi que les risques de départs de feux.*
> *Les pistes DFCI sont des voies spécialisées interdites à la circulation publique. Elles sont signalées par des panneaux B0 (interdiction de circulation à tout véhicule) avec, en général, des barrières à leurs entrées et/ou à leurs croisements.*
> *Ce sont les préfectures qui valident le classement DFCI.*
> *L'interdiction permanente de circulation générale sur ces pistes concerne tout le monde, que ce soit en été pour permettre le passage des pompiers, mais aussi tout le reste de l'année pour éviter la dégradation des pistes.*

Si la barrière est ouverte ? Marche arrière, cette route n'est toujours pas autorisée, elle demeure réservée à l'usage des professionnels de la forêt. N'oubliez pas, cette interdiction n'a qu'un but : préserver la forêt !
Quels risques encourus en cas d'infraction ?
135 euros d'amende pour le conducteur d'un véhicule motorisé circulant ou stationnant sur une route interdite d'accès notamment les pistes DFCI, jusqu'à 1 500 euros pour circulation hors chemin. »

TOUR DE TABLE

Madame Rossoline Adrian *a participé, le 24 mars au conseil d'école en compagnie de Madame Mylène Garcin et Monsieur Christian Gros.*
Elle fait part des divers points abordés :

- *Résultats de l'évaluation des élèves de CP : le score de l'école d'Ansouis est honorable,*
- *Le bilan des 10 séances de piscine fait apparaitre une bonne progression des élèves,*
- *Sorties : exposition Yves Klein à Aix-en-Provence, visite de la grotte Cosquer à Marseille, bibliothèque d'Ansouis pour des contes et, à venir, visite de la ferme pédagogique à Lambesc, du musée Vasarely le 09 juin, de la ferme aux crocodiles ainsi qu'une journée de sensibilisation aux feux de forêt avec le CCFF au mois de juin et la visite des Carrières de Lumière aux Baux de Provence le 28 septembre.*
- *Participation au verger conservatoire 21 mars : les enfants ont planté de petits fruitiers*
- *Sorties cinéma : 3 projections ont été proposées par classe*
- *Remerciement à l'association de la cantine pour le loto, le goûter de Noël et la galette des rois*
- *Evaluation de l'école suite à un questionnaire national adressé aux parents d'élèves : 98% des parents sont satisfaits*
- *Il est demandé à la mairie d'acheter 2 jardinières pour planter des aromates dans la cour et une table avec bancs.*

La kermesse aura lieu le vendredi 23 juin. Le prochain conseil d'école est prévu le 30 juin.

Puis, elle fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'association des Plus Beaux Villages de France du 1er avril 2023 à Domme. L'association compte 172 villages; en 2023, 4 villages sont candidats pour la labellisation. Le village d'Ansouis va être réexpertisé.
Un réseau « Plus Beaux Village de la Terre » se met en place avec l'accueil, en France, de délégations étrangères (Espagne, Allemagne,.....)
D'importantes retombées ont été enregistrées dans les villages grâce à l'exposition photographique au jardin du Luxembourg à Paris et dans de nombreuses gares de France.
Madame Rossoline Adrian a participé à deux ateliers techniques sur « la mobilité douce, le slow tourisme » et sur « les énergies renouvelables et la transition écologique ».
L'assemblée générale 2024 aura lieu à Grignan (Drôme)

Pour finir, elle tient à féliciter les agents du service technique pour le nettoyage des calades dans le village.

Monsieur Gilles Pons *fait part de sa rencontre avec Monsieur Huguet, du Syndicat d'Electrification Vauclusien pour examiner la transition écologique de l'éclairage public de la commune. L'objectif est de rénover l'ensemble des points lumineux en un ou deux ans afin de tout équiper en led. Le diagnostic a déjà été réalisé. Les travaux devraient débuter à l'automne 2023. Il est aussi proposé de diminuer l'intensité lumineuse de 40, voire 50% entre minuit et 6h du matin. Par ailleurs, des enfouissements complémentaires de lignes électriques ont été demandés.*

Madame Mylène Garcin *a participé au conseil d'école ainsi qu'à la commission finances communale.*
Le conseil communautaire de COTELUB a procédé au vote du budget, et à la modification de délégations notamment.

Madame Juliet Schlunke *annonce que les « grands concerts miniatures » seront de nouveau organisés les 19 et 20 août 2023 à Ansouis. Quatre concerts seront présentés : deux à l'église et deux au petit jardin.*

Madame Martine Clément *a assisté en tant que représentante de la commune à l'inauguration d'une partie du gymnase rénové à la Tour d'Aigues.*

Monsieur Christian Gros *était présent au conseil d'administration de la bibliothèque « Mille feuilles » au cours duquel a eu lieu la réélection du bureau. Parmi les animations à venir : vente des livres les 15 et 16 juin, soirée musicale et buffet partagé le 30 juin, vide grenier le 10 septembre de 8 à 13h avec le forum des associations.*
Il évoque la possibilité de mettre en place un agenda partagé avec les autres associations de la commune.

Il a assisté à l'assemblée générale de l'association « Ansouis patrimoine » qui annonce la sortie du livre « chronique des municipalités d'Ansouis » en vente auprès de l'association.
L'association « Libellules et coccinelles », quant à elle souhaite pouvoir organiser une manifestation « Fruitanilles » pour la vente de graines notamment.

***Monsieur Thierry Florès** fait état de la dernière réunion du SIVOM Durance Luberon au cours de laquelle a eu lieu le vote du budget. Il annonce que l'installation de compteurs de télérelevé pour l'eau a débuté sur la commune de La Bastidonne.*
Le Président du SIVOM a proposé de commencer à augmenter le prix de l'eau petit à petit pour ne pas subir une grosse augmentation d'un coup.

***Monsieur Mickaël Cavalier** annonce que le Parc du Luberon a aussi voté son budget avec deux aides exceptionnelles cette année des Départements du Vaucluse et des Alpes de Haute Provence. L'aménagement du château de Buoux est rendu possible grâce à deux emprunts (un emprunt à court terme d'un montant de 2,8M d'euros et un long terme de 1,5 M d'euros). Le budget est bouclé à 8 M d'euros.*

Puis il évoque d'importantes sessions d'informations du Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF) qui se sont déroulées à Ansouis le 22 mars et 1er avril en présence des pompiers, de l'Office National des Forêts, en présence de Monsieur le Maire, qui ont réuni environ 70 personnes. Ce type de rencontre est indispensable pour l'information des nouveaux adhérents du CCFF.
A cette occasion, un bilan des feux de forêt dans le Vaucluse a été présenté. Il est à noter une recrudescence des infractions sur les pistes DFCI : voies de défense des forêts contre l'incendie. Une équipe d'agents du Département va effectuer, au cours du mois de mai, le contrôle des pistes DFCI du Vaucluse.

Il a aussi participé à l'assemblée générale de « l'association des anciens combattants » en présence de Monsieur le Maire. Tout le bureau était démissionnaire, une nouvelle équipe a donc été élue. La Présidente est Madame Molart. Sa volonté est de sauver cette amicale et conserver le souvenir des anciens combattants.

***Monsieur le Maire** annonce l'inauguration du parc paysager du Coignet en septembre ou octobre 2023 autour d'une manifestation festive.*

La séance est levée à 23h10

Géraud de Sabran-Pontevès
Maire d'Ansouis

Les Plus Beaux Villages de France®